

Règlement de l'épreuve

Article 1. Organisation

L'épreuve « PRIX DU CANTON DE FEURS » est organisée par le VELO CLUB FEURS BALBIGNY, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2. Participation

Deux épreuves sont proposées :

Epreuve pass'cycliste : ouverte aux coureurs pass'cycliste et pass'cycliste open. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour. Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jeromeduret42@gmail.com

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs) sans majoration

Le prix de l'engagement est de 8€

Un supplément de 0.5€ est payé sur place en cas de gestion des classements par transpondeur.

Epreuve 2 + 3 + junior + pass'cycliste open: ouverte aux coureurs 2eme, 3eme catégories, junior et pass'cycliste open. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour. Compte tenu de la mise en place d'une course spécialement prévue pour les coureurs pass, leur intérêt est de courir dans la course prévue à cet effet.

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.ffc.fr ou jeromeduret42@gmail.com

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), l'organisateur se laisse le choix de majorer l'engagement de 2 euros

Le prix de l'engagement est de 10€

Un supplément de 0.5€ est payé sur place en cas de gestion des classements par transpondeur.

Correspondant : DURET Jérôme– Tel : 06.51.90.78.58

Article 4. Description

Lieu des 'épreuves : MARCLOPT. Elles se dérouleront sur un circuit de 2,700kms empruntant des départementales et des chemins vicinaux.

L'épreuve pass'cycliste se déroule sur 22 tours de circuit soit un total de 61,2kms.

L'épreuve 2 + 3 + junior + pass'cycliste open se déroule sur 33 tours de circuit soit un total de 92kms

Article 4. Permanence

La permanence des dossards se tient à proximité de la ligne. Les coureurs doivent être munis leur licence au retrait du dossard et signer la feuille d'émargement garantissant de la prise de connaissance du règlement de l'épreuve. L'organisateur remet un dossard et le transpondeur (si présent). Il garde la licence du coureur en échange du dossard. Les dossards sont mis tendus sur le bas du dos coté podium avec un minimum de 4 épingles à nourrice de leur fourniture. Le dossard est restitué en fin d'épreuve à la permanence.

Dossards de l'épreuve pass'cycliste : 12h00 à 12h45

Dossards de l'épreuves 2 + 3 + junior + pass'cycliste open : 14h00 à 14h45

Article 5. Info

Les informations « course » seront émises par une sonorisation installée sur le podium et aux abords de la ligne.

Article 6. Départ

Appel des coureurs 5 minutes avant le départ. Ils doivent se positionner 50 mètres avant la ligne d'arrivée sur une ligne tracée à cet effet et avancer à l'appel de leur nom.

Départ de l'épreuve pass'cycliste : 13H00

Départ de l'épreuve 2 + 3 + junior + pass'cycliste open : 15H00

Article 7. Arrivée

L'arrivée est jugée au terme du nombre de tour. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider d'une neutralisation des groupes attardés. L'arrivée peut être donnée prématurément en cas de circonstances exceptionnelles par le collègue des commissaires et en consultation avec l'organisateur.

Article 8. Ravitaillement – Changement de roue

Le ravitaillement est fait selon les règles de la FFC, il peut être adapté aux circonstances de course. Il est interdit aux abords de la ligne d'arrivée et dans les endroits jugés dangereux

Le changement de roue est autorisé sur tout le circuit sans tour rendu.

Article 9. Classements

Les classements des courses sont établis dans les règles de la FFC.

Article 10. Prix

L'épreuve pass'cycliste :

Coupe : 1^{er} - 2^{eme} - 3^{eme} (scrath) - 1^{er} - 2^{eme} - 3^{eme} (D3-D4) et 1^{er} forézien

Gerbe : 1^{er} et 1^{er} forézien

L'épreuve 3 + junior + pass'cycliste open :

Coupe : 1^{er} , 1^{er} 3eme catégorie , 1^{er} junior et 1^{er} forézien

Gerbe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Classement individuel des 15 premiers avec une grille de 305€

Les récipiendaires ont obligation d'être présent à la remise des récompenses au risque de disqualification.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu proche de la ligne d'arrivée.

Les coureurs devant se présenter au contrôle médical seront informés par un panneau d'affichage au podium.

Article 13. Développement durable

L'organisateur Vélo Club Feurs Balbigny est très attaché à la protection de l'environnement. Merci de sensibiliser vos coureurs sur l'interdiction formelle de jeter des bidons ou emballages.

Article 14. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.